



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 21 mars 2026**

*République Française
Commune de La Grande Paroisse
Seine et Marne*

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 16 mars 2026 du Maire sortant, M. Emmanuel LEDOUX.

Sur les 23 membres du conseil municipal, 23 votants.

23 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Laurence SIMON, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Jean-Luc EVEN, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jibraïl AMRI, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Jean-Claude GALLOIS, Sandrine GERIN, Axelle GINEAU, Emilie GIRAUD, Emmanuel LABADILLE, Simon LESIMPLE, Vincent ROCHER, Adeline SALGUEIRO VIDAL, Sylvie SIMOES, Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

M. AMRI Jibraïl a été désigné secrétaire de séance.

DEL202605 : CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Maire entendu, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1. De créer 6 postes d'adjoints au Maire. (cf. PV d'élection et tableau du conseil télétransmis le 21 mars 2026)
2. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
3. D'adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légalité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,

Fait à La Grande Paroisse, le 21 mars 2026

**Le secrétaire de séance,
Jibraïl AMRI**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Emmanuel LEDOUX**